



HAL
open science

Chapitre 3 Du MEA à Rio + 20 : déploiement et usages de la notion de services écosystémiques

Xavier Arnauld de Sartre, Monica Castro, Denis Chartier

► **To cite this version:**

Xavier Arnauld de Sartre, Monica Castro, Denis Chartier. Chapitre 3 Du MEA à Rio + 20 : déploiement et usages de la notion de services écosystémiques. Xavier Arnauld de Sartre; Monica Castro; Simon Dufour; Johan Oszwald. Political ecology des services écosystémiques, PIE Peter Lang, 2014. halshs-01098646

HAL Id: halshs-01098646

<https://shs.hal.science/halshs-01098646>

Submitted on 27 Dec 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Chapitre 3

Du MEA à Rio + 20 : déploiement et usages de la notion de services écosystémiques

Xavier Arnauld de Sartre, Monica Castro et Denis Chartier

La généalogie de la notion de services écosystémiques permet de dessiner son périmètre de validité : née au sein de la modernité écologique, elle a plus particulièrement été développée dans le monde de la conservation. Elle cherche à objectiver les interdépendances entre les hommes et les écosystèmes. Sa rhétorique est bien rodée : l'homme tire son bien-être, voire sa richesse, des écosystèmes que pourtant il détruit en n'assumant pas leur sauvegarde par une gestion appropriée sur le long terme du fait d'une absence de prise en compte des services rendus par les écosystèmes dans la décision économique et politique. Cette prise de conscience doit servir à fonder des politiques favorables à ces écosystèmes et à leurs habitants.

Si c'est là l'origine du dispositif, cela ne dit pas comment ce dispositif fonctionne, ni moins encore comment il évolue quand il est mis en œuvre. Nous avons vu dans le chapitre précédent que la notion de services écosystémiques était portée par différents acteurs, qui en ont différentes acceptions. Pour les uns, c'est une notion à vocation principalement pédagogique, qui doit servir à justifier l'importance de la protection de l'environnement pour l'homme. Pour les autres, cette notion est directement liée à des outils de marché – les paiements pour services environnementaux. Comment ces différentes visions se traduisent-elles dans l'utilisation qui en est faite ?

L'objectif de ce chapitre est de comprendre le sens que prend ce dispositif au fur et à mesure de sa mise en œuvre, en particulier depuis le *momentum* que fut le MEA. Pour mener cette étude, nous analyserons d'une part le contexte général dans lequel s'est développé le dispositif (contexte qui est marqué par l'approfondissement de la modernité écologique), et d'autre part un mécanisme particulier, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable dite de Rio+20 qui s'est tenue à Rio de Janeiro au mois de juin 2012. Cette conférence internationale nous permettra d'étudier la scénographie du dispositif à une échelle globale, tout en mettant en tension les réalités à une échelle inférieure, notamment celle des États.

L'analyse du contexte doit être menée avec circonspection. En effet, il est facile de donner trop d'importance à un élément du contexte et de faire des généralisations, alors que les rapports de pouvoir et les appropriations scalaires sont extrêmement importants pour comprendre la manière dont une notion prend sens et forme dans un dispositif. Ainsi, l'échelle globale, à laquelle la notion de services écosystémiques a été institutionnalisée, est traversée de tensions entre différentes conceptions de la modernité écologique et de la notion de services écosystémiques elle-même. En outre, les actions entreprises par des acteurs à cette échelle n'agissent pas directement, par une sorte de déterminisme du global vers le local, sur toutes les autres échelles. Chaque contexte d'énonciation et d'utilisation des services écosystémiques a son autonomie et sa vie propre, et participe de l'interprétation de la notion de services écosystémiques. C'est pour cela que nous consacrerons la dernière section de ce chapitre à des débats théoriques sur les changements d'échelles.

Un approfondissement de la modernité écologique par le recours à des métaphores économiques

L'histoire de la notion de services écosystémiques est contemporaine de celle de l'approfondissement de la modernité écologique. Nous avons vu dans le premier chapitre de cet ouvrage que la modernité écologique repose sur trois conceptions différentes de la nature : la nature y est à la fois un facteur de risque, un support fragile des activités humaines et une entité en soi, qui doit être préservée pour elle-même. Chacune de ces conceptions a gagné en légitimité et en globalité depuis le début des années 2000. L'actualité des risques environnementaux, qui nous font vivre dans ce qu'Ulrick Beck appelle une *Société du risque* (Beck, 1986), s'est trouvée élargie : non seulement une nouvelle catastrophe nucléaire (Fukushima) est venue rappeler aux hommes qu'ils développaient des technologies qui n'étaient pas à l'abri de catastrophes naturelles, mais les risques liés au réchauffement climatique, à la crise de la biodiversité et à l'augmentation de la population mondiale (qui se renforcent l'un l'autre) font craindre pour la capacité même de l'environnement à maintenir la capacité des écosystèmes à fournir les bases non plus de la croissance économique, mais de nos civilisations. Cet élargissement des risques est tel que nos sociétés sont désormais menacées de catastrophes majeures (Bourg *et al.*, 2013).

En outre, la peur de l'épuisement des écosystèmes est renforcée par le fait que les ressources énergétiques et minières sur lesquelles ont été fondées les précédentes révolutions industrielles (minerais et hydrocarbures) sont en cours d'épuisement, rendant plus que probables les prévisions du rapport Meadows (Meadows *et al.*, 1972). Enfin, les positions en faveur de la conservation de l'environnement ont gagné en légitimité ces dernières années – tant parce que les scientifiques ont confirmé nombre d'arguments en faveur de la protection de l'environnement que parce que les conventions internationales appellent à une augmentation des surfaces protégées.

L'approfondissement de la modernité écologique est contemporain du renforcement de la légitimation économique de la protection de l'environnement et du désengagement des États. La mise en place d'un développement durable fondé sur l'adhésion volontaire des diplomates à un projet global a fait long feu et a progressivement été remplacée, à la fin des années 1990 et au début des années 2000, par les politiques dites de *command and control*. Ces politiques sont fondées sur l'édition de réglementations environnementales et le contrôle du respect de ces normes par les États. Or ces politiques sont à présent considérées comme inefficaces du fait des faibles capacités des États soit à définir les normes, soit à les faire appliquer. L'aggravation de la perception des crises environnementales et des tensions autour de la gestion de l'environnement a été résolue par l'abandon de la croyance au pouvoir de contrôle de l'État et par une redéfinition des outils économiques de gestion de l'environnement.

Ce phénomène était déjà engagé au moment du Sommet de la Terre de Johannesburg en 2002, en particulier au travers de la promotion de partenariats publics/privés pour la gestion de l'environnement. Mais c'est au sein du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) que l'argumentaire est apparu le plus clairement, lorsque les scientifiques du mouvement ne se sont pas contentés de montrer qu'il y avait un changement climatique en cours, mais qu'ils ont cherché à chiffrer le coût de ce changement – appelé le coût de l'inaction – et à le comparer au coût de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique : c'est ce qu'a en particulier fait le rapport Stern. Cela s'inscrit dans une tendance plus globale de l'évolution des sphères de légitimité depuis la chute du Mur de Berlin : l'économie est le cœur de la légitimation des politiques, tendance qui se renforce encore dans les années 2000 marquées par une crise économique globale. Mais alors que dans le développement durable c'était le mode de développement lui-même qui était responsable des dégâts environnementaux, c'est aujourd'hui le mode de fonctionnement du capitalisme qui est responsable des problèmes – et non le capitalisme lui-même. C'est parce que le marché est imparfait et n'intègre pas, dans la fixation des prix, la participation de la nature à la production que les problèmes environnementaux sont présents (Boisvert et Vivien, 2010).

C'est bien là l'argumentaire qui accompagne l'émergence et l'usage de la notion de services écosystémiques. Daniel Suarez et Catherine Corson ont par exemple étudié la construction, au sein de

la Convention sur la diversité biologique, d'un discours servant à justifier cette notion. Ce discours est fondé sur trois arguments :

« (1) La conservation a échoué à conserver la biodiversité, qui se trouve dans une crise écologique majeure ; (2) cette crise est causée par le fait que les prix ne prennent pas en compte les dégradations de la nature et les services qu'elle rend ; (3) la notion de services écosystémiques donne les moyens d'attirer de nouveaux flux financiers, de neutraliser les oppositions à la conservation et de sauver la biodiversité » (Suarez et Corson, 2013, p. 66).

Le point 2 est au cœur de la légitimation de la notion de services écosystémiques : la cause des problèmes (point 1), et leur solution (point 3), tiennent au fait que la nature n'ayant pas de valeur, sa préservation n'est pas prise en charge par les acteurs économiques et politiques. C'est donc le prix, et la valeur, qui apparaît comme un argumentaire destiné à apaiser les relations de la modernité écologique. Tout se passe comme si le capitalisme avait été capable d'intégrer une critique qui lui était adressée, celle de son impact sur l'environnement, pour se réinventer – suivant en cela un processus déjà décrit par ailleurs (Boltanski et Chiapello, 1999).

Cet approfondissement de la modernité écologique par la réinvention du capitalisme se double d'un recours à de nouvelles technologies pour limiter les impacts sur l'environnement, voire pour intégrer certains processus écosystémiques à la production. Dans un article faisant le point sur les négociations climatiques, Catherine Aubertin et Michel Damian montrent que c'est l'invention d'une nouvelle forme de capitalisme qui est en jeu dans ces négociations (Aubertin et Damian, 2010). Ce capitalisme est fondé sur une nouvelle comptabilité environnementale, sur une « meilleure productivité dans l'usage des ressources » et est fortement technologiste – un paradigme technico-économique vert (Freeman, 1992).

Cette nouvelle forme de capitalisme a pris le nom d'« économie verte » (Encadré 1). Là où le développement durable cherchait, en théorie du moins, à trouver un modèle de développement qui associerait économie et environnement, l'économie verte cherche à la fois à limiter les impacts négatifs de l'économie sur l'environnement, à favoriser la transition vers de nouvelles technologies et à fournir une justification économique à la protection de l'environnement. L'argumentaire de l'économie verte met l'économie au cœur de la question environnementale, à la fois par ses impacts sur l'environnement et en tant que solution potentielle à ces problèmes. L'objectif est d'intégrer l'environnement dans la comptabilité économique afin de chiffrer sa participation au développement – et donc le coût de sa destruction et/ou de sa restauration.

Encadré 1 – Qu'est-ce que l'« Économie verte » ?

L'économie verte est une expression qui tend à décrire et promouvoir une forme nouvelle d'alliance entre environnement et économie. Si l'expression est apparue dès la fin des années 1980, sa popularisation a surtout lieu à la fin des années 2000, au moment de la crise économique. L'objectif est de promouvoir des innovations à faible impact environnemental, mais aussi d'intégrer l'environnement dans les politiques sectorielles, dans la comptabilité économique.

« Vingt ans après la popularisation de la notion de développement durable par le Rapport Brundtland, c'est l'adjectif vert qui s'impose aujourd'hui et se décline à l'infini : économie verte, croissance verte, technologies vertes, emplois verts... dans son usage, ce terme renvoie, comme le mot durable en son temps, à la mise en place d'un nouveau modèle de croissance et de développement, une nouvelle organisation socio-économique, où les dégradations sur l'environnement engendrées par l'activité humaine ne compromettent pas le bien-être et l'activité des générations futures. Et pour mettre l'économie mondiale sur le chemin de cette nécessaire transition écologique, il faut créer les conditions d'une croissance verte. Au cœur de cette réflexion repose la prise de conscience que notre modèle de développement épuise les ressources de notre planète à un rythme tel que nos petits-enfants ou arrière-petits-enfants risquent d'être confrontés à des pénuries que leurs aînés n'auront ni connues ni imaginées. L'exemple le plus patent de cette dégradation en cours est celui de la perte accélérée de biodiversité, c'est-à-dire de la variété des formes de la vie sur terre. [...] Or les services rendus à l'humanité par la biodiversité sont immenses : ils vont de la fourniture d'aliments, de fibres et de combustibles à la purification d'eau, en passant par la régulation du climat et de l'érosion » (Flam, 2011).

L'idée de l'économie verte est non seulement de participer à la prise de conscience de la profondeur des crises environnementales, mais aussi, et fondamentalement d'appeler au développement d'une autre forme de capitalisme. La relance économique, l'énergie, la fiscalité, la finance, les emplois, l'agriculture, etc. tous ces

secteurs économiques sont potentiellement touchés par l'économie verte. En tant que paradigme de la politique économique globale, l'économie verte peut servir tant à stimuler des innovations qu'à pénaliser des modes de production considérés comme polluants. Elle peut profondément changer les règles du commerce international. C'est une des raisons pour laquelle cette expression fait l'objet d'un fort rejet de la part d'acteurs, voire de pays, qui estiment que la promotion d'une telle forme d'économie pourrait être préjudiciable à certains secteurs de leur économie.

D'après Valérie Boisvert et Jean Foyer (2014).

L'approfondissement de la modernité écologique n'a cependant pas eu comme seule conséquence de promouvoir un nouveau type de capitalisme. Il a en effet fragilisé les consensus internes à la modernité écologique et exacerbé les tensions avec les opposants à cette forme de modernité. La protection de la nature et le développement économique, associés dans la notion de développement durable, tendent à redevenir deux principes antagonistes. Cela se voit au niveau géopolitique : la fracture s'élargit entre des pays, parmi les plus pauvres, qui retiennent principalement du développement durable sa dimension sociale et les pays développés, en particulier européens, qui mettent l'accent sur l'environnement (Le Prestre, 2012, p. 22-23).

Les services écosystémiques à Rio : un dispositif de la modernité écologique

Les conférences décennales des Nations Unies sur le développement durable, comme celle qui s'est tenue à Rio au mois de juin 2012, constituent un des lieux où se construisent les paradigmes du développement en lien avec les milieux naturels. Ces conférences servent moins à prendre des décisions et à élaborer des politiques qu'à échanger des idées et à dessiner des paradigmes appelés à devenir des politiques publiques. Une manière efficace de décrire l'exacerbation des tensions internes à la modernité écologique est d'analyser ces tensions dans cette scène symbolique pour la construction du développement durable. Dans un ouvrage au sous-titre évocateur (*Rio et l'avant-goût de l'avenir*), Philippe Le Prestre insiste bien sur le fait que même si ces conférences déçoivent le plus souvent, sans doute parce que l'on en attend trop, leur intérêt réside principalement dans le fait d'aborder des problèmes complexes dans une démarche coopérative (Le Prestre, 2012). Toutefois, la coopération est difficile entre des pays et des acteurs qui portent des conceptions de la nature et de ses usages profondément différentes. Si ces conférences sont un lieu idéal pour saisir l'avant-goût de l'avenir, c'est aussi un lieu où les conflits sur cet avenir sont clairement mis en scène.

Déjà le texte écrit par P. Le Prestre sur les défis de cette conférence faisait référence à l'approfondissement de ces tensions, car si « l'environnement, loin d'être marginal, s'est imposé au centre des préoccupations des États et des populations [...], la fracture entre développement durable et environnement s'amplifie » (Le Prestre, 2012, p. 22-23). Cet accroissement des tensions géopolitiques s'accompagne d'un changement du *leadership* international, avec l'affaiblissement de l'Europe dans la gouvernance mondiale et l'émergence de nouveaux acteurs, connus sous l'acronyme BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud). Ces pays, dont la croissance économique est fortement dépendante de l'exploitation de leurs ressources naturelles, n'ont pas intérêt à mettre en place des normes environnementales trop contraignantes. Ils agissent pour affaiblir les consensus autour du développement durable – leur voix étant d'autant plus forte qu'elle représente l'ensemble des pays du G 77. En outre, le fait qu'ils soient dans une position ne leur permettant pas la maîtrise des mécanismes de fixation des règles du commerce mondial les amène à être circonspects vis-à-vis de toute initiative pouvant conduire à redéfinir ces règles. Les difficultés de négociation de la Conférence de Rio 2012 et le consensus très faible qui a été obtenu s'expliquent en grande partie par l'affaiblissement de la position européenne et le rôle central qu'a joué le Brésil dans les négociations (Chartier et Foyer, 2012).

Outre cette redéfinition du *leadership*, les acteurs de la société civile (qui, pour certains, ont droit de parole dans les négociations internationales au travers des *major groups*) sont eux-mêmes tendus sur la question environnementale. Après avoir été reconnus et mieux intégrés aux processus de négociations à l'issue de la Conférence de Rio 1992, ils se sont sentis, vingt ans après, tenus à l'écart, voire instrumentalisés, lors des négociations du Sommet de Rio+20 (Chartier et Foyer, 2012).

La société civile, acteur clef de la mise en place du développement durable, s'est crispée et divisée face aux faibles avancées émanant du système international de gouvernance environnementale et face à une tendance à « marchandiser la nature ». Nous traiterons en profondeur de ce point dans le chapitre suivant. Retenons pour l'instant que la faible efficacité des politiques environnementales et l'économicisation des discours environnementaux expliquent l'aggravation des tensions au sein de la modernité écologique. En effet, les décisions prises au terme de négociations difficiles sont à la fois très timides et rarement suivies d'effets dans les politiques publiques ou les actions menées par les instances nationales ou internationales.

Certes, si la notion de service écosystémique prend sens, comme nous l'avons dit, dans le contexte de la modernité écologique, ce même contexte contribue à la diffracter en différentes dimensions. C'est ce qui ressort de la manière dont la notion de services écosystémiques a été traitée au cours de la conférence de Rio+20.

Le fonctionnement de RIO+20

C'est le président brésilien Luis Ignacio Lula da Silva qui, en septembre 2009, a proposé devant l'Assemblée générale des Nations Unies la tenue d'une conférence « Rio+20 » (*United Nations Conference on Sustainable Development* ou UNCSO) – proposition qui est acceptée et lancée en décembre de la même année. Il s'en est suivi une série de réunions qui ont eu pour but de déterminer les modes de participations des divers partis prenants ainsi que les modes de rédaction du document à être discuté et signé par les États.

Le document à négocier pendant la conférence a été construit au cours d'un long processus de consultation et de « dialogue » entre différents acteurs : acteurs étatiques (soit des États indépendants, soit des regroupements d'États comme l'Union européenne ou le G 77), organisations internationales (telles que l'UNEP, la Banque mondiale, etc.) et acteurs de la société civile regroupés pour la conférence au sein de *Major groups*¹. Chaque type d'acteur a eu l'opportunité de proposer des textes pour la déclaration finale de la conférence, mais seuls les États ont une voix délibérative (ce sont eux qui signent la déclaration finale).

Entre mars et octobre 2010, quatre réunions ont assuré l'organisation et déterminé les modes de participation de la société civile. Ainsi, toute organisation représentante de la société civile selon la définition onusienne (ONG, entreprises, centres de recherches, associations, etc.), les États, les organisations des Nations unies et d'autres organismes gouvernementaux internationaux ont été invités à envoyer² des propositions en format libre, mais aussi en forme de réponse à un questionnaire préparé par le comité de l'UNCSO. Durant huit mois, les propositions³ sont arrivées à la commission qui les a organisées dans un document de compilation. Ce document a été présenté par le Bureau de l'UNCSO aux États membres et aux autres partis prenants présents au 2^e *Intersessional Meeting* du 15-16 décembre 2011. Ce document a servi de base au secrétariat de l'UNCSO pour rédiger une première version de la déclaration à signer à l'issue de la future conférence. Cette première version, un document très synthétique de 19 pages, est connue comme le *Zero draft* (10 janvier 2012). Les États et les différentes parties prenantes ont réagi au document. Le secrétariat a pris en compte les diverses réactions et un deuxième *zero draft* de 206 pages en a résulté. Ce document volumineux reflète les profondes divergences qui existent autour de ce que la gouvernance environnementale doit être, ainsi que des mécanismes que les États et les différents acteurs doivent utiliser pour la mettre en route.

Ainsi, pour la dernière ronde de négociation (la commission préparatoire, PrepCom du 13 au 15 juin 2012) à Rio de Janeiro, les représentants des États avaient l'énorme défi de s'entendre sur un document commun alors que de profondes divergences traversent les documents préparatoires. À la fin de cette dernière PrepCom, le mécontentement était palpable et aucun consensus ne se dessinait. Le

¹ Neuf *major groups* participent officiellement des négociations : Affaires (Business) et industrie, Enfants et jeunes, Agriculteurs, Peuples indigènes, Femmes, Travailleurs et syndicats, Communauté scientifique et technologique, ONG et Collectivités locales.

² Par pour ? le 2^e *Preparatory Committee Meeting*

³ Nombre de propositions pour les *Major groups* : 493 ; les États : 100 ; les Nations Unies et institutions inter gouvernementales : 74 ; les Groupes politiques : 5

pays hôte a alors pris la main des négociations, enlevant les paragraphes sources de discordes et présentant pour être signé à la conférence un document de 59 pages fortement critiqué par les représentants de la société civile et par la presse en général. Ce texte s'intitule *Le futur que nous voulons*. Il repose sur deux enjeux « l'économie verte dans le contexte du développement durable » et « un cadre institutionnel pour le développement durable ». Initialement, l'ambition était de donner un statut à l'économie verte et de créer une agence onusienne en charge du développement durable. Le texte qui a finalement été signé est une vision très consensuelle du futur désiré. En particulier, la création de l'agence des Nations unies pour l'environnement a été abandonnée dans l'accord final, alors que l'économie verte n'a pas été intronisée comme solution d'avenir comme souhaité. L'

résume les grandes caractéristiques de ce document.

Encadré 2 – Résumé du *Futur que nous voulons*

Le document fait 283 alinéas et soixante pages et s'intitule *L'avenir que nous voulons*. Il est construit autour de six sections :

1. Notre vision commune,
2. Renouveler l'engagement politique,
3. L'économie verte dans le contexte du développement durable et l'élimination de la pauvreté,
4. Dispositifs institutionnels du développement durable,
5. Le cadre d'action et de suivi,
6. Les moyens de mise en œuvre.

Globalement, le texte réaffirme ce qui a été adopté depuis vingt ans dans les conférences internationales précédentes. Il invite en outre à prolonger la discussion au sein de l'ONU. Les principales décisions à prendre par l'Assemblée générale des Nations Unies suite à Rio+20 sont les suivantes :

1. Désigner l'organisme devant mettre en opération le cadre décennal de programmation de modes de consommation et de production durables,
 2. Déterminer des modalités de la troisième conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui doit se tenir en 2014,
 3. Déterminer le format et les aspects organisationnels du forum de haut niveau qui devra à terme remplacer la Commission du développement durable,
 4. Renforcer le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE),
 5. Constituer un groupe de travail pour l'élaboration des objectifs mondiaux de développement durable (SDGS) qui doivent être approuvés par l'AGNU (et remplacer à terme les objectifs de développement du millénaire),
 6. Établir d'un processus intergouvernemental, relevant de l'AGNU, pour l'élaboration d'un rapport proposant des options concernant une stratégie de financement efficace pour le développement durable,
 7. Considérer une série de recommandations du Secrétaire général de l'ONU pour un mécanisme de facilitation favorisant la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies propres et respectueuses de l'environnement,
 8. Décider, dans les deux ans à venir, de la mise en place d'un instrument international relevant de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM), applicable à la biodiversité marine des zones situées au-delà des lignes juridictionnelles nationales,
 9. La Commission des statistiques des Nations Unies est appelée à lancer un programme de travail sur des mesures plus larges visant à servir de compléments au produit intérieur brut,
 10. Le système des Nations Unies est encouragé à soutenir l'industrie, les gouvernements intéressés et les parties prenantes dans l'élaboration de modèles de bonnes pratiques et à faciliter la prise de mesures permettant l'intégration des rapports sur la durabilité.
- Parmi les grands absents de cette déclaration, on notera les points suivants :
1. Refus d'intégrer la notion de limites de la planète,
 2. Réticence aux références consistant à imposer des changements de mode de vie non durable,
 3. Refus de tout ce qui peut-être compris comme une régulation environnementale, équivalent pour la plupart des membres du G77 à une barrière aux exportations de ressources naturelles (pour les pays bolivariens et arabes), de produits agricoles (pour le Brésil et l'Argentine) ou de produits manufacturés (pour la Chine et l'Inde),
 4. Refus de repenser le développement, car repenser le développement au profit de l'environnement exigerait, pour les membres du G77, que les pays du Nord donnent le ton et des moyens financiers : en termes diplomatiques, cela se traduit par le fameux principe de responsabilité commune, mais différenciée maintenu de haute lutte par le G77,
 5. Engagements sans mesures de suivi et d'évaluation et s'inscrivant dans une logique de modernisation

Analyse de la place des services écosystémiques dans *Le futur que nous voulons*

Les textes soumis par les différents acteurs pour l'élaboration des *zero drafts*, les différentes versions de ce *draft* jusqu'à l'accord final et la mention dans ces *drafts* des désaccords entre les différentes parties prenantes, permettent de suivre l'évolution des débats, les points qui achoppent et les pays qui proposent ou refusent telle ou telle formulation. Ce qui va nous intéresser dans ce processus, c'est le statut accordé à la notion de services écosystémiques dans la version définitive, mais aussi les différentes visions qui se sont manifestées au cours de ce processus. Cela permettra de dessiner le statut qui a finalement été retenu pour la notion de services écosystémiques.

En ce qui concerne la déclaration finale, nous nous sommes plus particulièrement intéressés aux versions du *zero draft* et à la version définitive de la déclaration.

1. Le *zero draft* du 10 janvier 2012 correspond à la première version du *draft* élaborée suite aux différentes commissions de préparation qui se sont tenues au cours de l'année 2011. Il compte 19 pages.
2. La seconde version est datée du 28 mars 2012. Avec 206 pages, elle est bien plus conséquente que le premier *draft* et que la déclaration finale. Une fois le premier *zero draft* publié, toutes les parties prenantes sont intervenues dessus et ont fait de nouvelles propositions (retenues sous plusieurs versions lorsque les pays ne pouvaient s'entendre) – ce qui augmente considérablement la taille du document.
3. La déclaration finale du 22 juin 2012 contient 59 paragraphes. Bien plus courte que la version précédente, elle a été obtenue après suppression de presque tous les points de désaccord entre les parties intervenants dans le processus.

Encadré 3 – Les services écosystémiques dans la déclaration finale de Rio+20

B. Assessing the progress to date and the remaining gaps in the implementation of the outcomes of the major summits on sustainable development and addressing new and emerging challenges (Integration, Implementation, Coherence)

14. We resolve to redouble our efforts to eradicate poverty and hunger and to ensure that human activities respect the earth's ecosystems and life-support systems. We need to mainstream sustainable development in all aspects of the way we live. We acknowledge the particular responsibility to nurture sustainable development and sustainable consumption and production patterns.

Oceans and Seas, SIDS

78. We recognize that oceans are critical to sustaining Earth's life support systems. Careless exploitation of the oceans and their resources puts at risk the ability of oceans to continue to provide food, other economic benefits and environmental services to humankind.

Forests and biodiversity

91. We welcome the Nagoya Protocol adopted at the tenth meeting of the Conference of the Parties to the Convention on Biodiversity. We support mainstreaming of biodiversity and ecosystem services in policies and decision-making processes at international, regional and national levels, and encourage investments in natural capital through appropriate incentives and policies, which support a sustainable and equitable use of biological diversity and ecosystems

Mountains

94. We recognize that mountains are highly vulnerable to global changes such as climate change, and are often home to communities including of indigenous peoples, who have developed sustainable uses of their resources yet are often marginalized, sometimes with high poverty rates, exposure to natural risks and food insecurity. We recognize the benefits derived from mountains and their associated ecosystems. We also recognize the need to explore global, regional, national, and local mechanisms to compensate and reward mountain communities for the services they provide through ecosystem protection.

De manière générale, la place accordée à la notion de services écosystémiques est peu importante dans la déclaration finale (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). L'expression « services écosystémiques » a été peu utilisé dans le *zero draft* initial (deux occurrences). C'est dans le *draft*

ouvert aux propositions des *major groups* et autres parties prenantes que les services écosystémiques sont introduits dans le document (36 occurrences). Enfin, les phrases concernant les services écosystémiques ont été réduites assez drastiquement au fur et à mesure du processus de négociation ; dans le document final, on ne retrouve que trois fois l'expression « services écosystémiques ». Voici quelques exemples des formulations qui ont été faites pour les services écosystémiques sur les trois versions étudiées⁴ :

1. Zero Draft (janvier 2012)

Énoncé 316 – Careless exploitation of the oceans and their resources puts at risk the ability of oceans to continue to provide food, other economic benefits and environmental services to humankind.

Énoncé 316 – We support mainstreaming of biodiversity and ecosystem services in policies and decision-making processes at international, regional and national levels, and encourage investments in natural capital through appropriate incentives and policies, which support a sustainable and equitable use of biological diversity and ecosystems.

2. Zero Draft intermédiaire (mars 2012)

Énoncé 654 – We acknowledge that [using US] [a/the Liechtenstein] green economy [approach US] [in the context of sustainable development and poverty eradication RoK, New Zealand delete] [should/needs to Montenegro] [protect and enhance the natural resource base/enhance our ability to manage natural resources transparently and sustainably US, Canada], [prevent its further degradation, Montenegro] increase resource efficiency [with a view to decreasing the exploitation of non-renewable resources Switzerland ; Canada delete] , [promote preservation and support to ecosystem services, - Kazakhstan, Russia Federation, Belarus] promote sustainable consumption and production patterns, [promote technological innovation Japan] and move the world toward [low-carbon/low-emissions US] [environmentally sustainable New Zealand] development [while improving human well-being and enhancing social equity - RoK] [, and in this regard underscore the importance that the green economy be underpinned by an improved science-policy interface Liechtenstein].

Énoncé 955 – [b) To [consider Japan] [launch / launching Japan / promote -Norway] an international [process / processes Norway, Australia] [to promote Norway delete] /explore Canada] [the role of Norway delete] innovative [instruments/mechanisms Canada] of finance for building green economies [, such as the development and expansion of national and international schemes for payments for ecosystem services, [taxation of shipping fuel and aviation RoK delete], redeployment of funds currently used for fossil fuel subsidies- Switzerland, RoK] ; — US delete ; G77 move to section V].

Énoncé 957 – To explore ways to finance the transition to a green economy, building on current processes, and especially on the promotion of the role of innovative instruments of finance and the right stimulus and regulatory framework [such as the development and expansion of national and international schemes for payments for ecosystem services, taxation of shipping fuel and aviation, redeployment of funds currently used for fossil fuel subsidies- Switzerland] ; — EU].

Énoncé 2735 – We underline the importance of ecosystem services for human well-being and survival and recognize that the implementation of the Strategic plan for biodiversity 2011-2020 and the Aichi biodiversity targets are central for the achievement of sustainable development [Norway, Switzerland ; EU, New Zealand supports the content, move to beginning of Biodiversity ; US consolidate with others paras ; G77 delete]

3. Déclaration finale (juin 2012)

Énoncé 644 – We support mainstreaming the consideration of the socioeconomic impacts and benefits of the conservation and sustainable use of biodiversity and its components, as well as ecosystems that provide essential services, into relevant programmes and policies at all levels, in accordance with national legislation, circumstances and priorities.

Énoncé 654 – We note decision X/2 of the tenth Meeting of the Conference of the Parties to the Convention on Biological Diversity, that by 2020 10 per cent of coastal and marine areas,

⁴ Les documents diplomatiques étant fondés sur des nuances de vocabulaire assez fines, nous avons préféré laisser la version de travail de ces documents, l'anglais, plutôt que prendre le risque de les traduire nous même.

especially areas of particular importance for biodiversity and ecosystem services, are to be conserved through effectively and equitably managed, ecologically representative and well-connected systems of protected areas and other effective area-based conservation measures.

Énoncé 696 – We reaffirm that the wide range of products and services that forests provide creates opportunities to address many of the most pressing sustainable development challenges.

Énoncé 734 – We take note of the establishment of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services, and invite an early commencement of its work, in order to provide the best available policy-relevant information on biodiversity to assist decision makers.

Chaque version contient ses propres nuances, la principale résidant dans le choix des termes : l'expression « services écosystémiques » a, en tant que telle, quasiment disparu de la version finale. De manière générale, la proposition intermédiaire est la plus ambitieuse en termes de statut accordé aux services écosystémiques : elle lie services écosystémiques et bien-être humain et appelle à faire des services écosystémiques un outil du développement durable. Les deux autres versions sont moins volontaristes dans la mesure où elles « soutiennent la promotion » des services écosystémiques (version 1) ou de la biodiversité et des services rendus par les écosystèmes (version 3). Cependant, la première version était moins directe dans sa mise en avant des services écosystémiques, mais restait très volontariste puisqu'elle appelait à prendre en compte les services écosystémiques dans les politiques internationales. La dernière version est plus neutre : elle déplace l'expression « services écosystémiques », la fait figurer dans une sous-section de la déclaration finale en spécifiant qu'il faut prendre en compte les services écosystémiques dans les politiques visant à la protection de l'environnement et des services essentiels que rendent les écosystèmes ; elle appelle en outre non pas à développer des politiques multi-scalaires, mais à prendre en compte les législations et politiques et les priorités nationales.

Le statut donné aux services écosystémiques a été réduit au cours des différentes versions. Bien que la notion n'ait jamais eu vocation à devenir un paradigme de politiques internationales, la proposition la plus ambitieuse cherche à en faire un outil de l'économie verte. Dans le *zero draft* intermédiaire de mars 2012, on trouvait la mention suivante : « building green economy with instrument such as ecosystem services » [USA : Delete ; G77 : change]. Mais le destin de la notion a suivi celui de l'économie verte : de modèle ayant vocation à orienter les politiques environnementales internationales vers une politique de développement durable, l'économie verte est devenue une option qu'un État peut prendre pour suivre une stratégie de développement durable. Mais son destin n'est pas uniquement lié à celui de l'économie verte. En effet, la plupart des acteurs n'ont pas souhaité revenir sur les documents et conventions au sein desquels cette notion avait fait l'objet de consensus. En effet, la notion a déjà été validée dans le cadre d'un rapport international (le MEA) et dans le cadre d'une convention particulière, celle de la biodiversité ; en outre, en parallèle de Rio+20, un organisme était alors en passe d'être créée, l'IPBES. Cela lui a conféré une légitimité suffisante : dans la mesure où chaque mot, dans un tel événement, donne lieu à d'ardentes négociations, la tentation de ne pas insister pour mettre le mot était forte. C'est ce qui explique que, pendant la Conférence de Rio+20, nombre d'acteurs n'aient pas insisté pour donner un statut à cette notion. En ne la discutant pas, son statut n'est certes pas rehaussé au rang d'outil de l'économie verte, mais elle n'est pas non plus abandonnée. Elle a été renvoyée à d'autres sphères, en tant que partie importante du renouvellement de l'argumentaire des dispositifs de gestion de la biodiversité et des rapports de l'homme à cette dernière.

Une fois ce statut clarifié, il n'en demeure pas moins que les services écosystémiques remplissent différentes fonctions selon les acteurs qui la portent : la marchandisation de la nature que devaient permettre les services écosystémiques n'a pas eu lieu à Rio+20. Mais cela ne clarifie pas la manière dont elle est utilisée par différents acteurs. En effet, nous avons vu que la déclaration finale était le fruit d'un consensus qui avait cherché à gommer les conflits autour de l'appréhension des services écosystémiques ; si on a pu suivre quelques positions des États autour de la notion, d'autres acteurs participent de la rédaction de cette déclaration et, partant, donnent un avis sur ce qu'ils entendent par services écosystémiques. C'est cet avis que nous voulons analyser à présent.

Contextes d'usages de la notion services écosystémiques par les différentes parties prenantes de la Conférence de Rio

Nous avons, lors de la conférence de Rio+20, étudié la manière dont la notion de services écosystémiques était utilisée par les différents acteurs qui peuvent intervenir sur la déclaration finale. Pour cela, nous avons analysé l'ensemble des contributions envoyées par les trois types d'acteurs autorisés à intervenir dans le processus d'écriture de la déclaration : les États, les *Major Groups* et les organisations gouvernementales internationales ou les organismes onusiens. Pour chacun de ces acteurs, nous avons mené une analyse lexicale automatisée sous Prospero®. Cette analyse a consisté à mettre en évidence les réseaux lexicaux auxquels était associée l'expression « services écosystémiques ». Nous avons qualifié ces réseaux de quatre manières différentes : nous avons tout d'abord qualifié l'importance relative de l'expression « services écosystémiques » par rapport à d'autres conceptions (capital naturel, biodiversité), outils de gestion de la nature (paiement pour services environnementaux, mécanismes REDD) ou rapports internationaux traitant de ces conceptions et outils (MEA et TEEB) ; ensuite, nous avons regardé à quels mots était associée l'expression « services écosystémiques » ; puis, nous avons regardé à quelles catégories discursives renvoyait l'utilisation du mot ; nous avons enfin cherché à savoir quels acteurs utilisaient quelles expressions pour parler de services écosystémiques.

La **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** représente le poids pondéré de l'expression « services écosystémiques » par rapport à d'autres manières de parler de la nature qui lui sont concurrentes ou complémentaires. Pour qualifier ces expressions, nous avons pris des mots qualifiant la nature (biodiversité et capital naturel), des mécanismes liés aux services écosystémiques (REDD et PSE) et les deux rapports dans lesquels cette expression est utilisée (TEEB et MEA). On remarque que l'expression « biodiversité » est bien plus utilisée que celle de services écosystémiques, qui est elle-même plus utilisée que celle de capital naturel. Le fait d'avoir distingués services de paiement pour services permet en outre de constater que bien souvent, l'expression « services écosystémiques » renvoie non pas aux mécanismes de paiement, mais à l'idée des services rendus par la nature à l'homme. La référence au TEEB ou au MEA permet quant à elle de distinguer le type d'approche des services, plus scientifique et conceptuelle (MEA) ou plus opérationnelle (marchandisation).

La distinction opérée entre les trois types d'acteurs utilisant ces notions permet de constater que chaque mot fonctionne de manière autonome : de manière générale, les *Major groups* sont ceux qui utilisent le plus les trois expressions liées à la nature, mais comparativement, ils privilégient l'expression « biodiversité » et « capital naturel » à celle de services. Cela s'explique sans doute par la présence des ONG de conservation et de grandes entreprises dans les *Major groups*, qui ont récemment adopté un discours associant biodiversité et capital naturel. Cette préférence se retrouve quand on constate que ces acteurs plébiscitent les mécanismes de paiement (PSE et REDD), et font plutôt référence au TEEB. Les États et les organismes internationaux vont eux très peu utiliser l'expression « capital naturel » ; ils préfèrent lier biodiversité et services écosystémiques et se réfèrent préférentiellement au MEA.

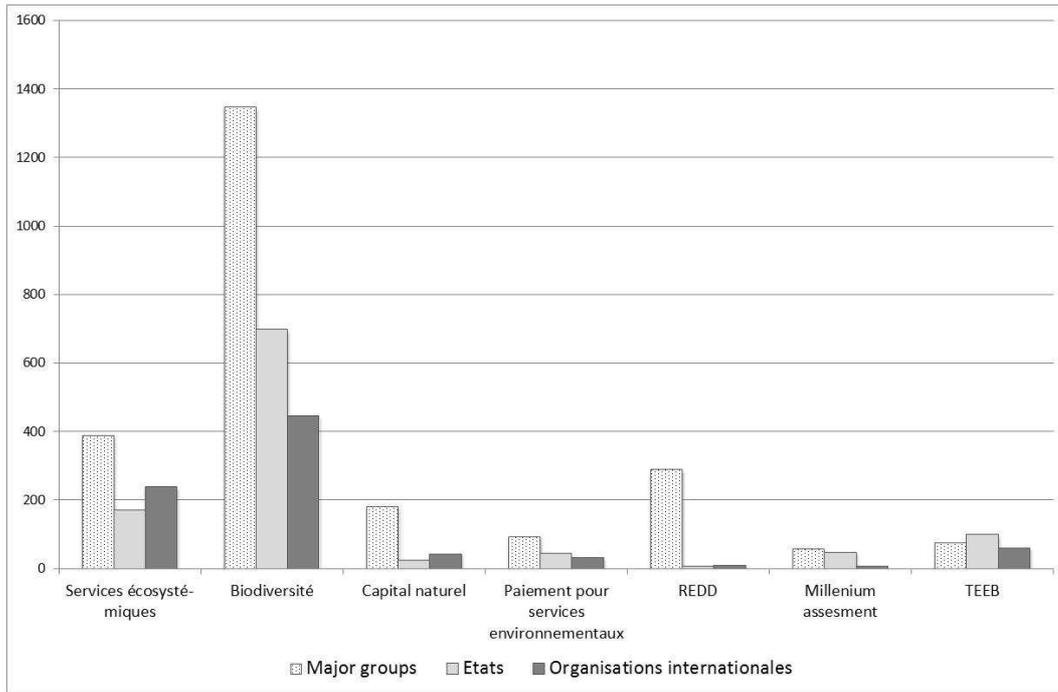


Figure 1 – Poids pondéré de l'expression « services écosystémiques » par rapport à d'autres expressions

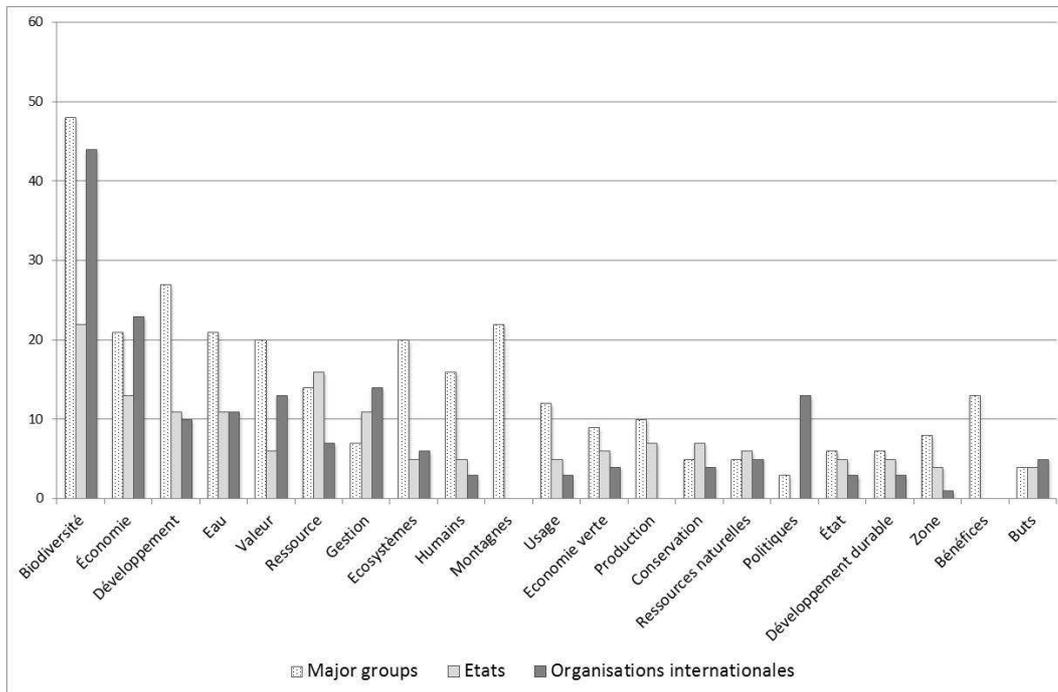


Figure 2 – Poids pondéré des mots liés à l'expression « services écosystémiques »

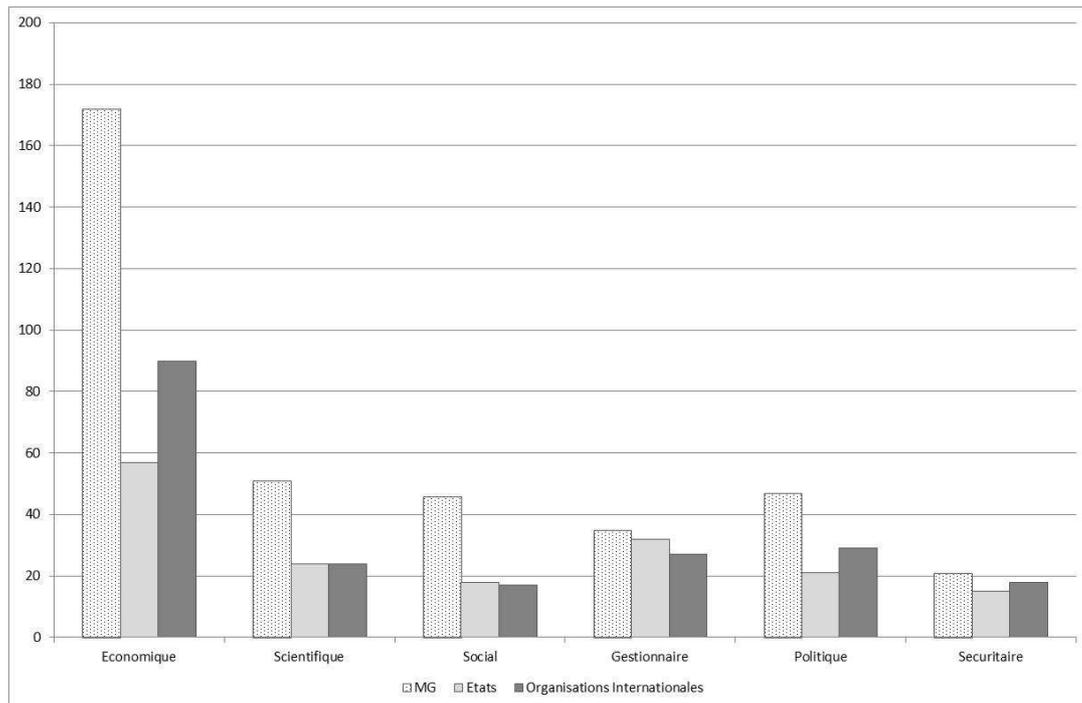


Figure 3 – Poids du lien pondéré des catégories discursives qui influencent l’expression « services écosystémiques »

On peut préciser le sens général donné à l’expression « services écosystémiques » en regardant avec quels mots elle est associée (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Nous avons repris les vingt mots ou expressions les plus associés à « services écosystémiques ». Le premier mot auquel est associée l’expression « services écosystémiques » est biodiversité : cela confirme ce que nous montrions avec la figure précédente, à savoir que l’expression « services écosystémiques » n’a pas (encore) supplanté l’expression « biodiversité », mais qu’elle lui est très souvent associée. En outre, d’autres termes renvoient au monde naturel : eau, écosystème, montagne, zones, apparaissent souvent associés à l’expression « services écosystémiques ». On retrouve ensuite la dichotomie entre services comme notion écologique et services liée à l’économie lorsque l’on constate que nombre de mots de l’économie sont associés à services écosystémiques : économie, développement, valeur, ressource, économie verte, production, bénéfiques, etc. Enfin, les mots des politiques publiques (gestion, développement durable, États, politiques, conservation) arrivent en troisième position des usages les plus fréquents de l’expression « services écosystémiques ». En termes de poids relatifs aux acteurs, on retrouve ce que l’on a dit plus haut, à savoir que les *Major groups* sont principalement intéressés par les dimensions écologiques et économiques des services alors que les États et les Organisations internationales s’intéressent eux à la dimension politique et, secondairement, aux dimensions économiques.

Cette recherche de catégories lexicales nous introduit à une dimension supplémentaire de l’analyse, celle des catégories discursives dans laquelle l’expression est employée (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). On peut en effet, sur la base des analyses précédentes, associer à chacun des mots auxquels est liée l’expression « services écosystémiques » à un type de discours : politique, économique, etc. Cette analyse permet de systématiser les catégories construites pour l’analyse précédente en regroupant les différents mots en catégories (Tableau 1). On constate alors que les catégories les plus représentées sont, dans l’ordre, l’économie, la gestion, la science, la politique et l’humanitaire ; viennent ensuite des catégories soit plus morales ou culturelles (que nous qualifions de sociales), soit liées aux catastrophes naturelles et à l’ordre global (que nous qualifierons de sécuritaires).

Les catégories tirées de ces analyses permettent de qualifier la manière dont la notion de services écosystémiques, dont nous avons vu le flou, prend sens lorsqu'elle est utilisée par des acteurs. La **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** représente et résume ces catégories, tout en leur attribuant un poids pondéré. Cette figure est essentielle pour notre propos dans la mesure où elle permet de distinguer des sphères d'utilisation de la notion de services écosystémiques.

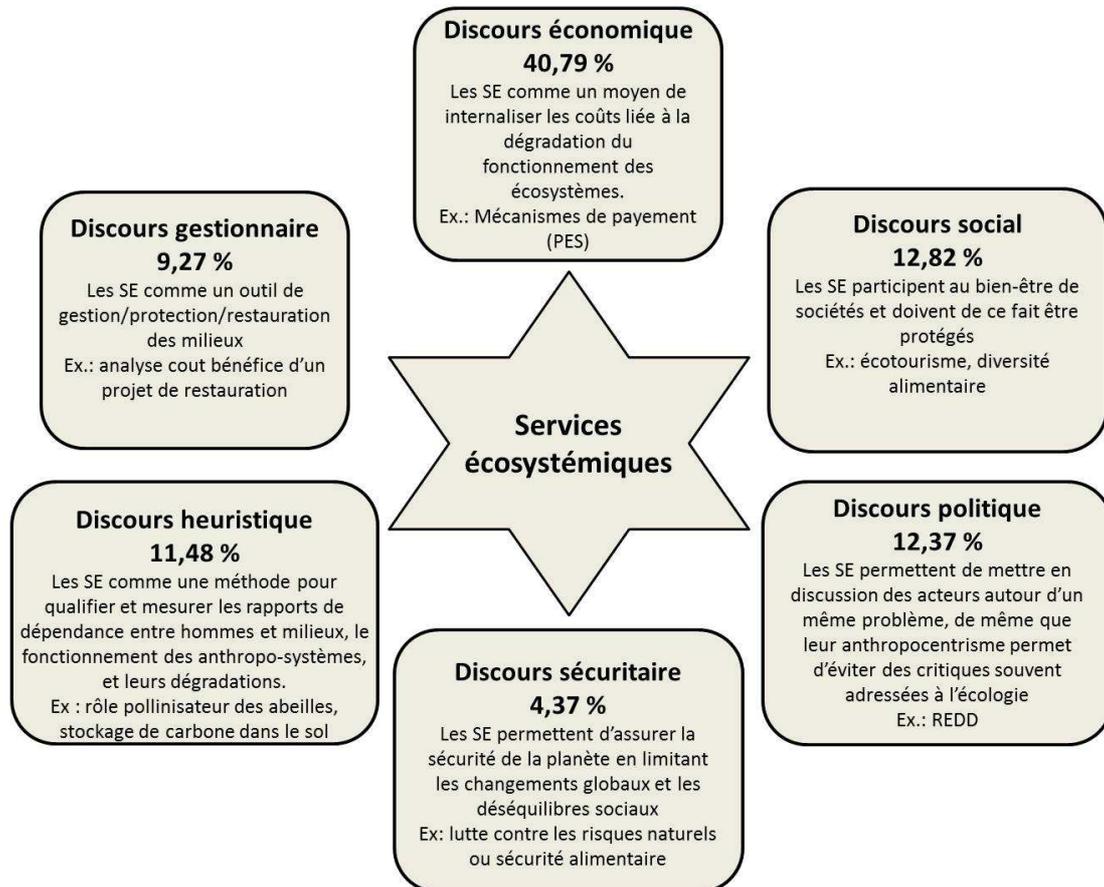


Figure 4 – Catégories discursives auxquelles renvoie l'expression « services écosystémiques » dans l'ensemble des documents soumis à la Conférence de Rio + 20

On ne s'étonnera pas de constater que les discours utilisant des catégories relevant du champ de l'économie sont largement dominants : près de 41 % des expressions analysées renvoient à des catégories discursives de l'économie. Cet argumentaire est associé à des discours de nature sociale (en particulier celles renvoyant au bien-être humain – ce qui est assez cohérent avec le titre du rapport du MEA, Écosystèmes et bien-être humain), politique et heuristique. Ces trois catégories renvoient la notion de services écosystémiques aux sphères politiques (elle est là pour permettre d'apaiser des conflits), sociale (une de ses fonctions est d'assurer la continuité du bien-être humain au travers de la préservation des services rendus par la nature) et pédagogique (la notion de services écosystémiques sert à insister sur la dépendance de l'homme à l'égard des écosystèmes). La possibilité de gérer concrètement des écosystèmes n'intervient qu'en cinquième position dans l'usage qui est fait de la notion — ce qui renvoie bien au fait que ce n'est pas une notion faite pour agir, mais plutôt pour justifier des actions en faveur de l'environnement. Enfin, le lien avec les crises globales est moins net qu'on l'attendrait – puisque le vocabulaire renvoyant à ces crises intervient pour moins de 5 % des expressions). Par ailleurs, on constate la quasi-absence des discours renvoyant à la santé, aux controverses, à la météorologie, etc. (Tableau 1).

Cependant, cette analyse ne nous dit rien de l'utilisation effective qui est faite de cette notion. Nous avons déjà vu que cette utilisation dépend du type d'acteur qui parle de services écosystémiques. Elle va dépendre aussi de l'échelle à laquelle la notion est utilisée.

Échelles et acteurs des services écosystémiques

Nous avons vu dans les figures ci-dessus que, de manière générale, les *Major groups* avaient une vision surtout économique des services écosystémiques, alors que les Organisations internationales et les États ont une vision préférentiellement politique et gestionnaire. Il est cependant difficile d'aller plus loin à partir de ces catégories dans la mesure où les *Major groups* peuvent regrouper des acteurs aussi différents qu'une ONG de conservation et une industrie pétrochimique, ou des acteurs tels que la *Via campesina* ou *Crop Life*, deux acteurs antagonistes du monde agricole. De même, les États sont, on l'a vu, extrêmement différents entre eux. C'est la raison pour laquelle nous proposons de préciser qui sont les acteurs qui parlent le plus de services écosystémiques.

Des 69 États qui ont envoyé une proposition à Rio+20, seulement 34 utilisent les mots « services écosystémiques ». Les États qui parlent le plus de services écosystémiques sont des États avec des montagnes sur le territoire (Suisse : seize occurrences ; Japon : douze occurrences ; Népal : douze occurrences) ou des États qui ont des forêts tropicales (Bolivie, Colombie – quatre occurrences ; Costa Rica, Brésil, Inde – trois occurrences). Le cas de Suisse est particulièrement intéressant. Ce pays s'est investi dans les négociations pour pousser un modèle agricole durable, fondé sur l'agroécologie et l'agriculture biologique (Demeulenaere et Castro-Larrañaga, 2014). L'expression « services écosystémiques » est fortement liée à ce discours pour « une agriculture respectueuse de l'environnement ». De plus, ces services écosystémiques sont, pour la Suisse, fortement liés aux activités de montagne où, comme dans les autres pays d'Europe, le maintien de ses services est très lié aux activités humaines.

Les institutions membres de *Major groups* peuvent être classées en six groupes : des groupes liés à la montagne (tels que l'*International Centre for Integrated Mountain Development*), des *think tanks* (par exemple l'*Institute for Global Environmental Strategies*, qui cherche à promouvoir la « coopération et la recherche sur les nouvelles formes de civilisations émergentes après les crises environnementales » sur l'aire Asie Pacifique), des acteurs économiques (tels que Véolia), des ONG de conservation (*The nature conservancy*), des ONG et/ou des associations nationales et des associations liées à des institutions universitaires (pour l'éducation à l'environnement en particulier). Le poids de chacun de ces organismes dans la promotion des services écosystémiques n'est pas le même : les groupes liés à la montagne sont ceux qui font le plus référence aux services écosystémiques (toujours fortement liées aux activités agricoles durables), suivis à égalité par les *think tanks*, les acteurs économiques et les ONG de conservation. Les scientifiques, eux, pèsent beaucoup moins et interviennent principalement par le biais de fondations ou d'organismes d'éducation à l'environnement.

Ces groupes nous renseignent sur trois types d'argumentaires liés aux services écosystémiques. Tout d'abord, la forte présence des écosystèmes montagnards à la fois dans les pays et les associations apparaît comme la recherche de financements alternatifs pour une économie qui est peu rentable, et qui cherche à justifier des subventions en mettant en évidence son rôle social et paysager (Castro et Demeulenaere, 2014). Ainsi, lorsque ces groupes parlent en faisant référence à la sphère économique, ce n'est pas dans le but de mettre sur le marché un service écosystémique, mais pour justifier une politique d'aide à un secteur économique.

De leur côté, les acteurs économiques qui parlent de services écosystémiques les lient aux mécanismes de paiement : pour eux, les services écosystémiques constituent un argumentaire intrinsèquement lié à l'établissement des mécanismes de paiement. L'exemple de Veolia, un exemple phare dans le monde de PES, montre comment établir des mécanismes de paiement peut être très efficace pour une entreprise. Enfin, la position des ONG de conservation est clairement de lier services écosystémiques et capital naturel. Dans ce cas, leur argumentaire est lié non pas à la construction de politiques publiques ou de subventions, mais à la justification des aires protégées au titre de la protection d'un capital économique et à la création de partenariats avec le monde de l'entreprise.

Ces différents argumentaires permettent de préciser le sens des catégories évoquées ci-dessus : l'économique n'est pas forcément signe de néolibéralisme et il peut servir au contraire à justifier des politiques publiques. De même, le recours à un argumentaire écologique ou gestionnaire peut servir à justifier la mise en place d'aires protégées. En outre, l'utilisation de la notion de services écosystémiques est non seulement extrêmement dépendante des acteurs, mais aussi des milieux pour lesquels elle est utilisée. Nous l'avons vu pour la montagne ; il en va de même pour d'autres milieux naturels.

Élaborée à une échelle globale, la notion de services écosystémiques prend sens selon les contextes où elle est appliquée. Toutefois, ce sens ne saurait être compris comme une simple déclinaison, à l'échelle locale, d'idées élaborées à d'autres échelles. Selon les acteurs, mais aussi selon les territoires où s'applique la notion, des sens différents de la notion vont émerger.

La littérature scientifique a réalisé ces dernières années une production considérable sur le thème des échelles. Il est acquis pour les scientifiques, et les géographes en particulier, que les échelles telles que nous les définissons (local, régional, national, etc.) ne sont pas une organisation de réalité, mais un point de vue pris sur cette réalité pour pouvoir lui donner sens (Orain, 2004) ; de même, on sait que le niveau d'organisation n'est pas un niveau hiérarchique, le plus élevé de l'échelle n'étant pas forcément le plus légitime.

Toutefois, un débat s'est fait jour sur la matérialité de cette organisation de la réalité. Les tenants d'une approche post-moderne de l'organisation de l'espace considèrent que l'échelle est une construction sociale destinée à assurer la domination d'un pouvoir sur une population au travers du contrôle d'une portion d'espace (Marston, 2000). D'autres auteurs, plutôt venus de la géographie politique, insistent sur le fait que si la notion est assez peu opératoire pour décrire les rapports à l'espace de populations, les échelles politiques, surtout quand elles sont à la croisée de plusieurs réseaux, sont des créations au niveau desquelles des décisions sont prises et finissent par organiser l'espace (Brenner, 2001). Ils invitent alors à distinguer l'effet qu'une organisation politique peut avoir sur une réalité sociale ou écologique de l'organisation que cette réalité aurait spontanément. La création d'un niveau scalaire légitime est un but politique en soi, car une fois ce niveau créé, il va organiser la réalité. C'est par la création d'une échelle que la réalité devient politique (Rangan et Kull, 2009).

Un objet comme celui de services écosystémiques peut, sinon créer de nouvelles échelles, au moins en légitimer certaines par rapport à d'autres. Nous avons vu comment, dans les négociations de Rio+20, les États du G77 avaient fait entrer l'échelle nationale comme l'échelle où la notion de services écosystémiques prenait son sens en fonction des « législations, des circonstances et des priorités » des pays où elle doit être appliquée. Cette précision est le signe d'un conflit fort – et classique en écopolitique – autour des échelles des politiques environnementales. On peut imaginer que la notion de services écosystémiques serve à légitimer une échelle globale (autour de l'idée d'échanges de services) ou une échelle locale (autour de la gestion au plus près des services écosystémiques). Cette dimension scalaire était présente dans le MEA au travers d'un tome rajouté au document final (Reid *et al.*, 2006) ; en outre, les quatre scénarios du rapport final sont explicitement fondés sur une distinction entre échelle globale (pour deux scénarios) et échelle régionale (pour deux autres scénarios). Or, on voit clairement dans ces scénarios que l'échelle à laquelle les services écosystémiques sont gérés importe autant que la logique suivant laquelle cette gestion est réalisée (Encadré 4).

Encadré 4 – Les scénarios du Millenium Ecosystem Assessment

Un rapport entier du MEA est consacré à des futurs plausibles pour les écosystèmes et le bien-être humain fondés sur différentes suppositions sur les facteurs de changement et leurs possibles interactions. Deux principes organisent ces scénarios : le fait que les politiques décident d'être proactifs (anticipant les changements) ou réactifs (s'y adaptant), et l'échelle à laquelle s'organise le monde, soit globale, soit régionale.

Quatre scénarios ont été identifiés :

Orchestration globale. « Ce scénario est fondé sur une société globale interconnectée qui met l'accent sur le marché global et la libéralisation économiques. Elle réagit aux problèmes environnementaux, mais la coopération entre acteurs permet de réduire la pauvreté et l'inégalité ». Il autorise les meilleurs taux de

croissance des 4 scénarii, qui permettent d'investir dans des infrastructures.

L'ordre par la force. « Ce scénario représente un monde régionalisé et fragmenté, qui se concentre sur la sécurité et la protection, qui met l'accent sur les marchés régionaux et prête peu attention aux biens publics. Il a une approche réactive aux problèmes des écosystèmes. La croissance économique est faible et la population globale élevée. »

Mosaïque adaptative. « Dans ce scénario, des écosystèmes organisés à l'échelle de bassins versants sont le cœur de l'activité politique et économique. Les institutions locales sont renforcées et des stratégies locales de gestion des écosystèmes sont mises en place. La croissance économique est limitée au début, mais va en augmentant vers la fin de la période considérée. »

Techno jardin. « Ce scénario se déroule dans un monde globalement connecté et est fondé sur des technologies environnementales efficaces, gérant intensivement, et souvent par le recours à de nouvelles technologies, les écosystèmes. Il a une approche proactive par rapport aux écosystèmes et donne de bons taux de croissance. »

Chacun de ces scénarios fait l'objet d'une évaluation possible de ses impacts sur les services écosystémiques et des risques qu'il contient.

Conclusion

Institutionnalisée dans un contexte d'approfondissement de la modernité écologique marqué par un retour en force des marchés et des solutions technologiques, la notion de services écosystémiques ne semble cependant pas représenter un dispositif aussi monolithique que ce contexte pourrait le laisser supposer. Les débats et les contradictions qui sont à l'origine de la notion (chapitre précédent) se retrouvent dans ce dispositif en cours de construction.

À partir de l'analyse des documents rédigés lors du Sommet du développement durable de juin 2012, il a été possible de distinguer six grands usages de la notion de services écosystémiques : un usage, largement dominant (à lui seul, il est aussi important que les cinq autres), trouve la légitimité de la notion de services dans l'économie. Cela apparaît en décalage avec ce que nous avons montré dans le chapitre 2 sur la faible percolation de la notion dans la discipline économique, et de fait, ce décalage se retrouve en regardant quels sont les acteurs qui utilisent cette référence à l'économie. L'argumentaire économique peut ainsi servir à justifier des subventions pour des politiques publiques, comme dans le cas des montagnes. De fait, la volonté d'établir une comptabilité verte en internalisant les externalités du marché est très présente dans l'usage qui est fait de cette notion, bien plus que la mise en place de marchés réels. Cinq autres usages de la notion ont pu être observés : un usage à destination des gestionnaires, un usage pour fonder social et culturel, un usage pédagogique et heuristique, un usage politique et un usage sécuritaire.

Ces différents usages expliquent que cette notion fonctionne comme un élément d'un dispositif plus vaste visant surtout à renforcer la légitimité des politiques environnementales dans le cadre d'un capitalisme, voire par le recours à de nouvelles technologies. Ce n'est pas une notion consolidée qui sert un agenda, caché ou officiel, mais une manière de parler des rapports hommes/nature et de donner un nouveau souffle à des politiques environnementales qui sont diffractées entre différentes logiques. Il n'en demeure pas moins que ce flou autorise les acteurs qui s'en saisissent à lui donner un sens particulier, en fonction en particulier des contextes dans lesquels cette utilisation est faite. Plus qu'elle détermine des politiques, la notion de services écosystémiques apparaît comme servant des choix faits en amont et que la notion permet de justifier. Mais bien évidemment, cette justification n'est jamais neutre et elle peut en retour venir influencer la politique elle-même. C'est ce que nous voudrions analyser en étudiant des politiques des services écosystémiques particulières – ce que nous nous proposons de faire dans la prochaine partie.

Tableau 1 – Mots utilisés pour construire les catégories discursives

Entité	Mots associés
Économique (41,79 %)	<i>Costs, sponsors, agricultural systems, socio-economic systems, service, econom*, income, goods, liberalization, fund, benefits, market, finance, value, payment, externalities, business, investors, money, costs, consumer, debt, budgets, bank, giant corporations.</i>
Gestionnaire (9,27 %)	<i>Manage*, decisions, objectives, work, goal, programs, plan*, choice, strateg*, priority, intentions, attempt, priority, lines of communication, tactic, collective will, Working Group</i>
Social et culturel (12,82 %)	<i>Community, values, responsibility, awareness, respect, accountability, responsibilities, worth, Awareness, tolerance, transparency, merit, aspirations, ethics, consciousness, liberty, moral*, conscience, humanism, dignity, virtue, human rights, civilized society, thought of future generations, human life, decency, duties, merits, Cultural values, Folklore, Heritage, identities, Languages, identity, memory, symbols, icons, cultural codes, traditional society, cultural reasons, arts, cultural, monuments, oral tradition, art, culture, literature, education, communities, Popular culture, social order, social barriers, social class, social control, configurations of power, effects of industrialization, aristocracy, social scales, nature/culture, positions of power, Stakeholders/actors, indigenous, Sympathizers, protection, supporters, supplier, supports, assistance, help, supply, sympathies, donors, Humanitarian, sanitation, humanity, well-being, human beings, Humanitarian assistance, well-being.</i>
Pédagogique et heuristique (11,48 %)	<i>Witnesses, veracity, truth, testimony, proofs, measurements, documents, discovery, surveys, Scien*, rationality, methodologies, laboratory, knowledge, intell*, hypothes*, Database, calcul*, Analysis, Universit*, reality, proof, source, multidisciplinary, research Greenprints, species, eco-technologies, ecological services, Eco regions, ecosystem, ecologist, biotope, zooplankton, biomass, Biome, physical, processes, Microbial processes, environmental processes, biological systems, hydrological system, endemics, Biosphere, Ecology, habitats.</i>
Politique (12,37 %)	<i>Politic*, citizen, civil-society, movement*, referendums, nation-state, political support, neo-liberals, social reforms, Greens, pluralism, nationalists, self-determination, elections, parliament, league, democratization, Mandate, decision processes, decision makers, Institutions, institutes, Policies, democracy, policy-makers, participatory processes, civil society. Jurisdictions, Prosecutor, law, sovereignty, rights, Security Council resolutions, International Conventions, jurisdiction, common law, international treaties, statutes, legal basis, Geneva Conventions, Court, Rights, treaty obligations, legal*, international justice, Rules, penalties, international court.</i>
Sécuritaire (4,37 %)	<i>Deforestation, Degradation, famine, debacle, Disasters, toxicity, economic crisis, Hunger, death, malnutrition, Infant mortality, contamination, tragedy, devastation, environmental damage, catastrophe, droughts, floods, pollution, Alert, damages, danger, alarm, warnings, vigilance, Risk, Order, safety security, stability, mainstreaming, mainstream, humanitarian crisis, humanitarian tragedy.</i>
Autres catégories (7,9 %)	<i>Freedom and love (0,75 %), Controversy (0,75 %), Communication-Information (0,60 %), Health and Medicine (0,60 %), Conflict and Disputing Process (0,60 %), Temporality (0,45 %), Force and Constraint (0,45 %), Very Bad Actions (0,30 %), Meteorology (0,30 %), Troubles (0,30 %), Genetic (0,30 %), Textuality (0,30 %), Success and Victory (0,30 %), Biographical concerns (0,15 %), Family Life (0,15 %), Religion and Religiosity (0,15 %), Localism (0,15 %).</i>

Bibliographie

- AUBERTIN, C., DAMIAN, M., 2010, L'actualité des conventions sur le climat et la biodiversité. Convergences et blocages, in C. AUBERTIN, F.-D. VIVIEN (dir.), *Le développement durable*, Paris, La documentation française, p. 47-76.
- BECK, U., 1986, *La société du risque*, Paris, Flammarion, Champs Essais, 530 p.
- BOISVERT, V., VIVIEN, F.-D., 2010, Le développement soutenable : deux siècles de controverses économiques, in F.-D. VIVIEN, C. AUBERTIN (dir.), *Le développement durable. Enjeux politiques, économiques et sociaux*, Paris, La documentation française, p. 15-46.
- BOISVERT, V., FOYER, J., 2014, L'économie verte: généalogie et mise à l'épreuve d'un concept technocratique, in J. FOYER (dir.), *Regards croisés sur Rio + 20: la modernisation écologique à l'épreuve*, Paris, Quae, Collection Indisciplines, p. 109-128.
- BOLTANSKI, L., CHIAPPELLO, E., 1999, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, Essais, 845 p.
- BOURG, D., JOLY, P.-B., KAUFMANN, A. (dir.), 2013, *Du risque à la menace*, Paris, Presses universitaires de France, 375 p.
- BRENNER, N., 2001, « The limits to scale? Methodological reflections on scalar structuration », *Progress in Human Geography*, 25 (4), p. 591-614.
- CHARTIER, D., FOYER, J., 2012, « Rio+20: la victoire du scénario de l'effondrement? », *Ecologie & politique* (45), p. 117-130.
- DEMEULENAERE, E., CASTRO-LARRAÑAGA, M., 2014, Modèles de verdissement de l'agriculture et acteurs en compétition à Rio+20, in J. FOYER (dir.), *Regards croisés sur Rio+20: la modernisation écologique à l'épreuve*, Paris, Quae, Collection Indisciplines, p. 151-172.
- FLAM, M., 2011, *L'économie verte*, Paris, PUF, 327 p.
- FREEMAN, C., 1992, A Green Techno-Economic Paradigm for the World Economy, in C. FREEMAN (dir.), *The Economics of Hope : Essays on Technical Change, Economic Growth and the Environment*, Londres, New-York, Printer publisher.
- LE PRESTRE, P. (dir.) 2012, *Vingt ans après. Rio et l'avant goût de l'avenir*, Laval, Presses universitaires de Laval.
- MARSTON, S.A., 2000, « The social construction of scale », *Progress in Human Geography*, 24 (2), p. 219-242.
- MEADOWS, D., MEADOWS, D., RANDERS, J., BEHRENS, W., 1972, *Halte à la croissance ? Rapport sur les limites de la croissance*, Paris, Fayard.
- ORAIN, O., 2004, « La géographie française face à la notion d'échelle. Une approche par les significations et les contenus épistémologiques », *Cours C.N.E.D. dans le cadre de la question d'agrégation Échelles et temporalités en géographie*, fascicule II, Vanves, CNED, p. 2-24.
- RANGAN, H., KULL, C.A., 2009, « What makes ecology 'political'? : rethinking 'scale' in political ecology », *Progress in Human Geography*, 33 (28), p. 28-45.
- REID, W., BERKES, F., WILBANKS, T.J., CAPISTRANO, D. (dir.), 2006, *Bridging scales and knowledge systems: concepts and applications in ecosystem assesment*, Washington D.C., Island Press, 357 p.
- SUAREZ, D., CORSON, C., 2013, « Seizing center stage: ecosystem services, live, at the convention on biological diversity », *Human geography*, 6 (A), p. 64-80.